

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2023**

Le lundi 16 janvier 2023 s'est tenu à la salle municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents monsieur Pierre Boudreault, monsieur Michel Chiasson, monsieur Gaétan Gauthier, monsieur Rogatien Boulianne et madame Anny-Pier Routhier. Monsieur Berthold Allard était absent.

Était également présente madame Christiane Laporte, directrice générale par intérim.

23.01.001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Chiasson et accepté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**23.01.002 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Rogatien Boulianne d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2022 et de l'adopter tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**23.01.003 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance extra-ordinaire budget du 19 décembre 2022 et de l'adopter tel que présenté.

**23.01.004 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par M. Gaétan Gauthier d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance extra-ordinaire du 19 décembre 2022 et de l'adopter tel que présenté.

23.01.05 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 12 – DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par M. Michel Chiasson

D'accepter la liste de comptes numéro 12, décembre 2022, au montant total de 121 113.11\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 30 615.33\$, une liste des salaires payés au montant de 14 403.27\$, une liste des comptes à payer au montant de 76 094.51\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

Adopté à l'unanimité.

23.01.006 CORRESPONDANCE

- a- Demi-marathon des Bleuets : demande de partenariat. La décision est reportée à la prochaine séance
- b- Centre de ressources pour homme Optimum : demande de don. M. Pierre Boudreault propose de leur faire don de 50\$. Accepté à l'unanimité.

23.01.007 RÈGLEMENT 245-2022 – CODE DE DÉONTOLOGIE

Reporté à la prochaine séance.

23.01.008 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 246-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LES TARIFS D'AUTRES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a adopté, lors d'une séance extraordinaire de son conseil municipal tenue le 19 décembre 2022 (résolution numéro 22.12.219), les prévisions budgétaires pour l'année 2023 dont les revenus totalisent 1 834 131 \$;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, conformément aux dispositions des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc doit décréter un taux de taxe foncière générale suffisant afin de régler les dépenses adoptées au budget 2023;

ATTENDU QU'en plus de la taxe foncière, le conseil peut, conformément aux dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, fixer des tarifs pour les services qu'elle fournit sur son territoire ainsi que pour l'utilisation de certains biens municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue 19 décembre 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance ordinaire du 19 décembre 2023;

Il est proposé par Mme Anny-Pier Routhier
et résolu unanimement

D'adopter le règlement portant le numéro 246-2022 tel que libellé en titre comme si ledit règlement était ici, au long, et mot à mot reproduit.

23.01.009 TAUX D'INDEXATION APPLICABLE POUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Anny-Pier Routhier
et résolu unanimement :

D'autoriser l'indexation de 3 % pour la rémunération des élus et de 5% pour la rémunération des employés de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, l'augmentation du salaire de M. Michel Simard à 20\$/h et celui de Mme Christiane Laporte à 24.50\$/h et ces augmentations s'appliquent à compter du 1er janvier 2023.

**23.01.010 APPUI À LA DEMANDE DE M. PIERRE LAVOIE
MORCELLEMENT DE SES LOTS**

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Lavoie et Mme Brigitte Charland sont propriétaire des lots 5 605 251, 5 606 252, 5 605 255 et 5 605 256;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord à la création d'une exploitation forestière adjacente au terrain de la résidence du 398 du Chemin de la Chute Blanche, avec le résiduel de la propriété située entre la route et la rivière;

CONSIDÉRANT QUE les deux projets sont conformes à notre réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de morcellement correspond à l'utilisation actuelle du territoire, sans créer de nouvelles utilisations non agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité rappelle qu'il est nécessaire de maximiser l'occupation du territoire, sans nuire aux activités agricoles, afin de trouver du financement pour le maintien des services publics en milieu agricole;

A ces causes;

Il est proposé par M. Michel Chiasson d'appuyer la demande de Monsieur Pierre Lavoie et madame Charland auprès de la CPTAQ

Adopté à l'unanimité.

23.01.011 APPUI AU PROJET INTER-MÉTAUX

Il est proposé par M. Rogatien Boulianne et résolu unanimement;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc appui le projet d'Inter-Métaux de construire un nouvel entrepôt sur son terrain situé au 492 route 169.

Adopté à l'unanimité.

23.01.012 APPUI AUX PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Gaétan Gauthier et résolu unanimement

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

23.01.13 PROPOSITION DE M. RÉJEAN HUDON

Il est proposé par M. Pierre Boudreault

D'accepter la proposition d'entente de M. Réjean Hudon soit de retenir ses services dans l'attente d'un nouveau directeur (trice) général (e). Le nombre d'heure variera entre 7 et 20 heures par semaine, au salaire de 55.00\$/heure payable hebdomadairement avec les retenues à la source, ce taux inclus les

vacances. Il renonce aux congés fériés et aux autres avantages tel que REER et l'assurance groupe. L'entente est d'une durée indéterminée et le conseil peut y mettre fin sans préavis.

Accepté à l'unanimité.

23.01.14 VARIA

23.01.15 PÉRIODE DE QUESTIONS

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h30, Mme Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

Accepté à l'unanimité.

Denise Lamontagne,

Mairesse

Christiane Laporte,

Directrice-générale par intérim